

2020 DEVE 67 Subvention (14 000 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Ile-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO – Convention pluriannuelle d'objectifs.

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Paris compte aujourd'hui de nombreux espaces de nature qui abritent des habitats variés, refuges, lieux de déplacement, d'alimentation et de reproduction des espèces animales et végétales. 637 espèces de plantes indigènes et 1 300 espèces animales ont ainsi pu y être observées ces dernières années.

Les efforts consentis au cours des dix dernières années pour faire évoluer nos pratiques en matière de développement durable et de préservation de la biodiversité ont retenu l'attention de la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France (LPO) qui a souhaité promouvoir, accompagner et amplifier ce mouvement en intégrant une trentaine d'espaces verts parisiens au réseau de refuges LPO qui constitue un réseau national de 23 000 sites labellisés bénéficiant d'une large reconnaissance par le grand public.

Cette démarche fait écho à l'action 22 du plan Biodiversité de Paris adopté par votre assemblée le 20 mars 2018. Cette action a pour objectif d'encourager la gestion écologique des espaces verts sur l'ensemble du territoire parisien. Elle prévoit notamment de développer de nouvelles labellisations « biodiversité » dans les jardins et cimetières municipaux.

Une convention pluriannuelle d'objectif d'une durée de 3 ans a été présentée à votre assemblée en février 2019 et signée le 4 avril 2019 et une subvention à la LPO a été votée simultanément. Dans le cadre de cette convention une nouvelle subvention de fonctionnement a été attribuée à la LPO en 2020.

Les « refuges LPO » bénéficient d'un suivi par la LPO tendant à produire des informations accessibles au plus grand nombre sur la situation faunistique et floristique et, par suite, de dresser un bilan des améliorations constatées ou de celles attendues. Les actions de sensibilisation que conduira la LPO auprès des usagers des sites labellisés contribueront également à la prise de conscience collective de l'importance vitale que représentent l'appréhension, la connaissance et la préservation de la faune et de la flore en milieu urbain. Des fiches spécifiques ont été établies pour chaque site et des préconisations de gestion ont été proposées.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle, il vous est proposé de m'autoriser à verser à la LPO une subvention de fonctionnement de 14 000 euros sur l'exercice 2021.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris